

L'occupation des sols agricoles en Nouvelle-Aquitaine entre 1970 et 2020

La surface agricole utilisée (SAU) de la Nouvelle-Aquitaine n'a cessé de reculer au cours des cinquante dernières années. Elle reste toutefois, le socle d'une agriculture plurielle et présente une grande diversité de paysages agricoles où terres labourables et cultures pérennes se côtoient.

Les terres labourables, première occupation agricole, se sont, petit à petit, imposées jusque dans les années 2000-2010, essentiellement au détriment des surfaces toujours en herbe. Depuis 2010, cette tendance semble ralentir avec un développement des cultures pérennes et un retour vers plus de diversité dans les assolements des exploitations néo-aquitaines.

Les terres arables dominent dans la surface agricole régionale

En 2020, la surface agricole utilisée (SAU) de la Nouvelle-Aquitaine, couvre 3,8 millions d'hectares, soit 46 % du territoire régional. La SAU régionale, répartie en quatre grandes composantes que sont les terres labourables (TL), la surface toujours en herbe (STH), les vignes et les autres

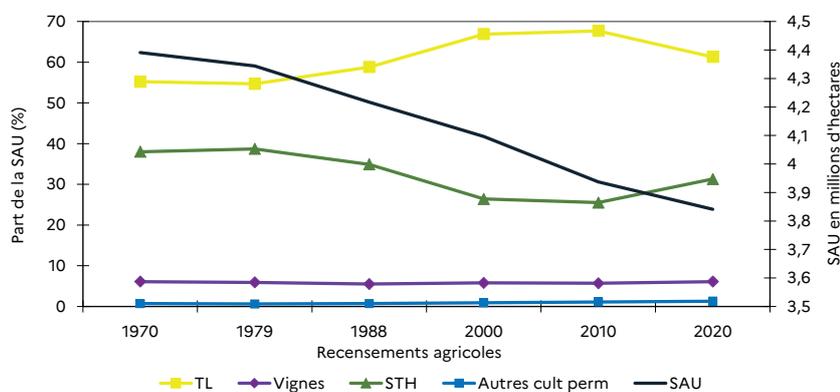
cultures permanentes (majoritairement des vergers), est pour 61 % constituée de terres labourables. Ces terres, régulièrement travaillées, portent des cultures diverses, y compris les prairies temporaires, qui peuvent se succéder au fil des campagnes agricoles. Ces diversités spatiale et

temporelle de cultures possibles sur les terres labourables sont de vrais atouts agronomiques et environnementaux sous réserve de pratiques culturales adaptées. A l'inverse, les trois autres composantes, de moindre importance, STH, vignes et autres cultures permanentes, sont des cultures pérennes.

Sur les 50 ans couverts par les six derniers recensements agricoles, la SAU régionale, n'a cessé de reculer avec un peu plus de 550 000 ha ayant perdu leur usage agricole. Cette évolution se constate pour tous les départements de la Nouvelle-Aquitaine hormis les Landes. Cette diminution de la SAU régionale, après s'être accélérée entre 2000 et 2010, semble ralentir au cours de la dernière décennie (Figure 1).

En hausse entre 1970 et 2010, la part des surfaces de terres labourables dans la SAU a reculé entre 2010 et 2020 au profit principalement des surfaces toujours en herbe. Ce constat

Figure 1
Un recul de la SAU qui semble ralentir au cours de la dernière décennie
Évolution et répartition de la SAU en quatre grands postes au cours des six derniers recensements



Source : Agreste - recensements agricoles de 1970 à 2020



est toutefois à relativiser du fait d'un changement de nomenclature au recensement agricole de 2020. Jusqu'en 2010 les STH étaient définies comme des surfaces en herbe de plus de 6 ans. A partir de 2020, toutes les surfaces en herbe de plus de 5 ans sont entrées dans les STH. Ainsi, des prairies jusqu'alors classées en prairies temporaires se sont retrouvées artificiellement classées en STH en 2020.

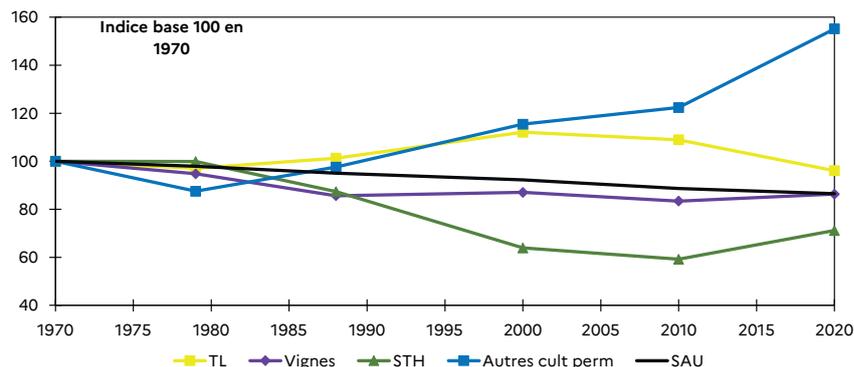
Au final, entre 2010 et 2020, les surfaces de terres labourables ont perdu 311 000 ha alors que la STH gagnait 199 800 ha, la vigne 7 800 ha et les autres cultures permanentes 10 400 ha.

Les cultures permanentes, vignes et vergers, occupent des parts beaucoup moins élevées dans la SAU régionale que les terres labourables et la STH. L'évolution de leurs surfaces respectives

Figure 2

Forte évolution des surfaces des autres cultures permanentes

Évolution en indice des quatre grands postes de la SAU au cours des six derniers recensements



Source : Agreste - recensements agricoles de 1970 à 2020

au cours du temps n'en est pas moins marquée (Figure 2). Ainsi, si les surfaces en vigne ont globalement reculé au cours des cinquante dernières années

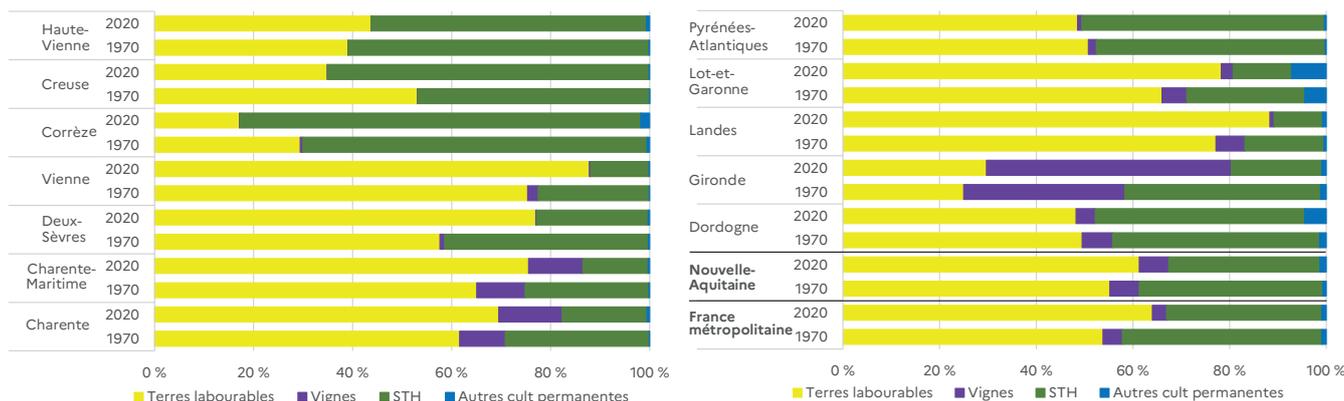
(- 34 000 ha) celles des autres cultures permanentes, notamment de vergers, ont augmenté (+ 14 360 ha).

La Nouvelle-Aquitaine : une grande diversité de paysages agricoles

Figure 3

Spécialisation agricole des territoires

Répartition en quatre grands postes des SAU départementales en 1970 et 2020



Note de lecture : les départements sont classés selon les anciennes régions

Source : Agreste - recensements agricoles de 1970 à 2020

Dès 1970, le recensement agricole a mis en évidence l'agriculture plurielle de la région et la diversité des paysages agricoles des départements néo-aquitains.

Le relief, la pédologie, le climat et l'histoire de la région ont forgé cette pluralité. En partie immuables, ces éléments expliquent que 50 ans plus

tard cette diversité perdue. Toutefois, au fil du temps, les territoires agricoles ont eu tendance à se spécialiser. Ainsi, dans tous les départements où les terres labourables étaient prépondérantes dans la SAU en 1970, ces dernières ont gagné des surfaces. Dans l'est de la région, où l'agriculture s'appuie surtout sur l'élevage bovin

allaitant élevé à l'herbe, la STH s'est maintenue ou confortée. Enfin, dans les départements où la viticulture occupait déjà une part non négligeable de la SAU en 1970, Charente, Charente-Maritime et Gironde, cette culture a renforcé ses positions (Figure 3).

Dynamiques de l'assolement régional détaillé au cours des 50 dernières années

Terres labourables : du changement dans la continuité

En 50 ans, les céréales demeurent le principal groupe de cultures emblavées avec près de 50 % des terres arables de la Nouvelle-Aquitaine. Toutefois, au sein de ce groupe, les espèces et leurs

parts respectives ont évolué. La part des surfaces fourragères, second poste des terres labourables, a légèrement reculé mais, comme pour les céréales, leur composition a évolué au cours de la période. Enfin, de nouvelles cultures ont émergé.

1970

Les élevages sont nombreux, présents dans une grande majorité des exploitations de la Nouvelle-Aquitaine. Les assolements en témoignent avec une part importante des céréales dédiées à l'alimentation

animale (orge, avoine, seigle). Les fourrages sont diversifiés avec une place notable des plantes sarclées fourragères (choux, betteraves...) et des autres fourrages annuels. Les prairies artificielles pour les protéines sont aussi bien représentées (9 % de la surface en TL). Le maïs fourrage, les protéagineux, les oléagineux et les cultures industrielles sont quasi-absents des assolements (Figure 4).

1988

Les petits élevages vivriers tendent à disparaître, les cultures qui leur étaient dédiées, les plantes sarclées fourragères, les céréales pour l'alimentation animale sont de moins en moins emblavées.

Le maïs fourrage, émergeant dans les années 1970, commence à s'imposer pour l'alimentation des troupeaux.

Des cultures « industrielles » de vente, comme le colza et le tournesol, facilitées par les avancées génétiques prennent une place de plus en plus importante dans les assolements. La jachère, non encore obligatoire, est peu utilisée.

2010

Le nombre d'élevages continue de s'éroder avec une concentration des troupeaux et une intensification et rationalisation des pratiques. Les assolements se simplifient. Les surfaces dédiées à l'alimentation animale sont reconverties pour la production de céréales ou d'oléagineux. Le maïs fourrage est bien présent. La production de protéines est faible avec la quasi-absence de protéagineux dans les assolements et un recul marqué des prairies artificielles (1,4 % des surfaces de TL). Le soja, arrivé en France dans les années 1980, émerge dans les assolements néo-aquitains. Les oléagineux sont toujours bien présents.

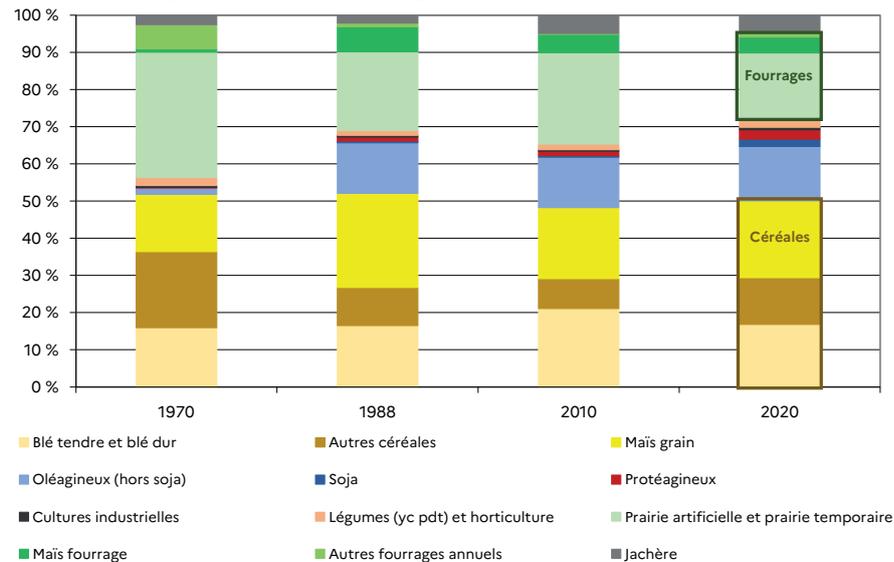
2020

Les cultures fourragères se diversifient à nouveau avec un retour dans l'assolement régional des autres fourrages annuels (méteils, sorgho fourragers...). Les prairies artificielles reprennent aussi quelques couleurs (3 % des surfaces de TL). La recherche de l'autonomie protéique commence à transparaître dans les assolements

Figure 4

Les céréales, toujours le principal poste des terres labourables

Répartition régionale des principaux groupes de cultures des terres labourables



Source : Agreste - recensements agricoles de 1970 à 2020

avec le développement des protéagineux et du soja. Le besoin de sécurisation du revenu passe aussi par le développement de cultures sous contrats (légumes de plein champ, semences) ou de niches (pois chiche, lentilles, œillette...).

Une restructuration profonde du verger néo-aquitain

Depuis 1970 le verger néo-aquitain s'est transformé et sa surface totale a nettement progressé, en particulier au cours de la dernière décennie. Les surfaces des espèces « historiques », pommiers, poiriers, cerisiers, pêchers et nectariniers n'ont pas cessé de reculer au cours des 50 dernières années. La surface de pruniers, essentiellement des pruniers d'Ente dédiés à la production

du pruneau d'Agen, s'est maintenue et de nouvelles espèces de fruitiers se sont développées.

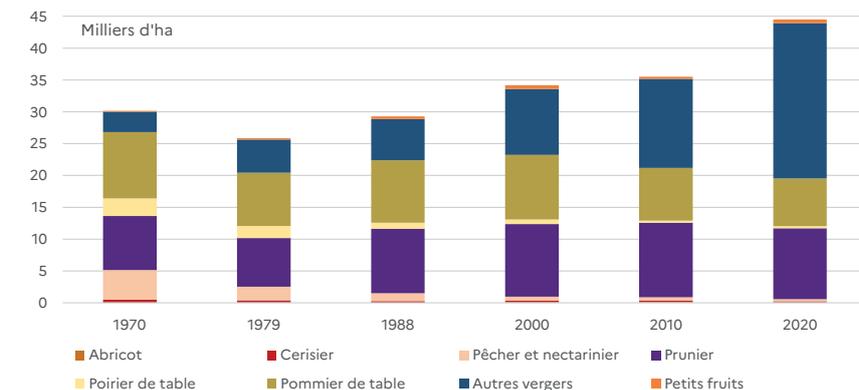
Arrivé en France dans les années 1970, le kiwi a trouvé dans le sud-ouest une zone propice à sa culture. Au recensement de 1988, 1 590 ha étaient comptabilisés en Nouvelle-Aquitaine, en 2020, le verger d'actinidias s'est étendu sur 2 460 ha.

Parmi les surfaces en « autres vergers », comme le kiwi, les fruits à coque sont en constante progression (Figure 5). Non identifié en tant que tels dans les recensements de 1970 et 1979, les surfaces de fruits à coques étaient de 4 720 ha en 1988. En 2020, elles ont presque quintuplé avec 21 500 ha, portées par le fort développement de la coopérative KOKI et la structuration de la filière. En 2020, trois espèces

Figure 5

Développement des « autres vergers » (kiwi, fruits à coques) au cours des cinquante dernières années

Composition et évolution du verger néo-aquitain au travers des six derniers recensements



Source : Agreste - recensements agricoles de 1970 à 2020

dominant, la noix (57 % des surfaces), la noisette (29 % des surfaces) et la châtaigne (13 % des surfaces).

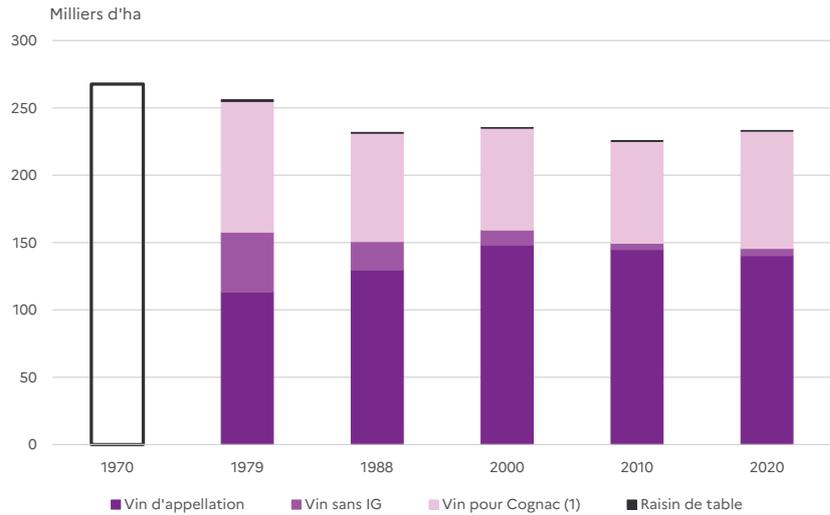
Net recul des surfaces de vignes sans identification géographique

La surface du vignoble néo-aquitain a fortement reculé entre 1970 et 1988 (- 35 800 ha). Depuis, la surface fluctue autour de 230 000 ha.

En 2020, les vins d'appellation (AOC/AOP, IGP) dominent avec près de 60 % de la surface régionale mais cette part a reculé sur les 20 dernières années. Les vins de distillation, très majoritairement destinés au Cognac, ont renforcé leur position, surtout depuis 2010. Ils représentent un peu plus du tiers de la surface régionale.

Les surfaces de vignes sans identification géographique se sont le plus érodées depuis 1979, elles ont été divisées par 8 (Figure 6).

Figure 6
Recul des surfaces de vins sans identification géographique
Composition et évolution du vignoble néo-aquitain

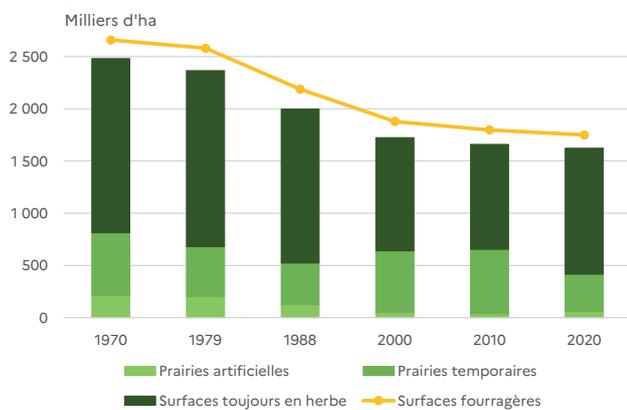


(1) Aux recensements de 1979, 1988 et 2000, seules les surfaces de vins strictement dédiés à la production de Cognac sont identifiées ici. En 2010 et 2020, les vins destinés à la production d'autres eaux de vie (Armagnac, Fine Bordeaux) sont comptabilisés. En 1970, cette catégorie n'était pas identifiée. Donc seule la surface totale de vignes est représentée dans le graphique.

Source : Agreste - recensements agricoles de 1970 à 2020

Zoom sur l'évolution des surfaces fourragères de la Nouvelle-Aquitaine Un recul moindre des surfaces en herbe au cours des 20 dernières années

Figure 7
Un recul des surfaces en herbe qui ralentit
Évolution des différentes surfaces en herbe et des surfaces fourragères totales en Nouvelle-Aquitaine

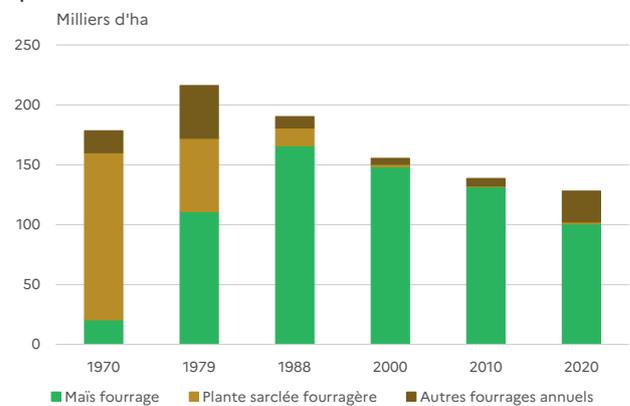


Source : Agreste - recensements agricoles de 1970 à 2020

Les surfaces en herbe se décomposent, d'une part, en prairies artificielles (PA) et prairies temporaires (PT) classées parmi les terres labourables, et d'autre part en surfaces toujours en herbe (STH), classées parmi les cultures pérennes. Si les surfaces en prairies artificielles sont assez facilement identifiables, car composées exclusivement de légumineuses fourragères implantées pour quelques années, la distinction entre prairies temporaires et prairies permanentes (STH) est plus délicate. Elle

est basée sur la durée d'implantation et, sa définition administrative, a évolué au cours du temps. Elle n'est donc pas réellement révélatrice des pratiques agronomiques. Aussi, afin de pallier cet aléa, il est plus intéressant de considérer l'évolution du total des surfaces en herbe (somme des PA, PT et STH). Ainsi, après avoir fortement diminuées entre 1979 et 2000, ces surfaces semblent beaucoup mieux se maintenir au cours des 20 dernières années (Figure 7).

Figure 8
Baisse des surfaces de maïs fourrage depuis 1988
Évolution des surfaces en autres fourrages en Nouvelle-Aquitaine



Source : Agreste - recensements agricoles de 1970 à 2020

L'évolution des surfaces fourragères totales, incluant aux surfaces en herbe, les surfaces de cultures récoltées plantes entières à des fins d'alimentation animale, suit la même tendance mais avec un recul moins important depuis 2000. Toutefois, la répartition entre les différents autres fourrages annuels a fortement évolué au cours des 50 dernières années. Le maïs fourrage, après s'être imposé dans les années 1980-1990, décline depuis (Figure 8).

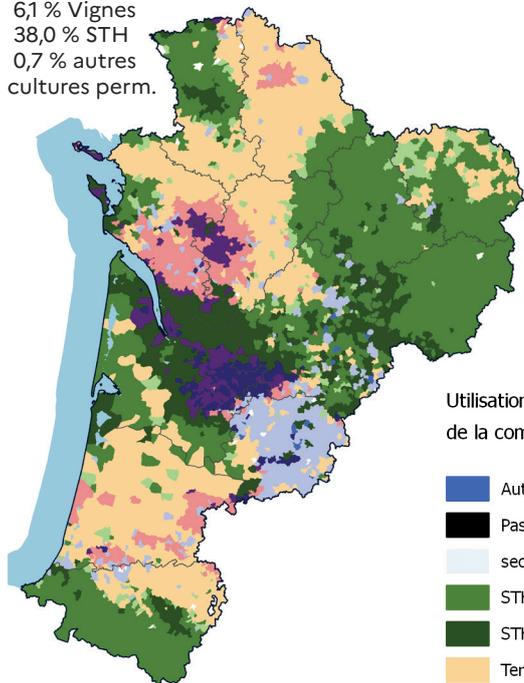
Évolution de l'occupation agricole des sols depuis 1970

Une grande diversité de paysages agricoles mais qui tendent à s'uniformiser

Utilisation agricole du sol communal comparée à la moyenne régionale

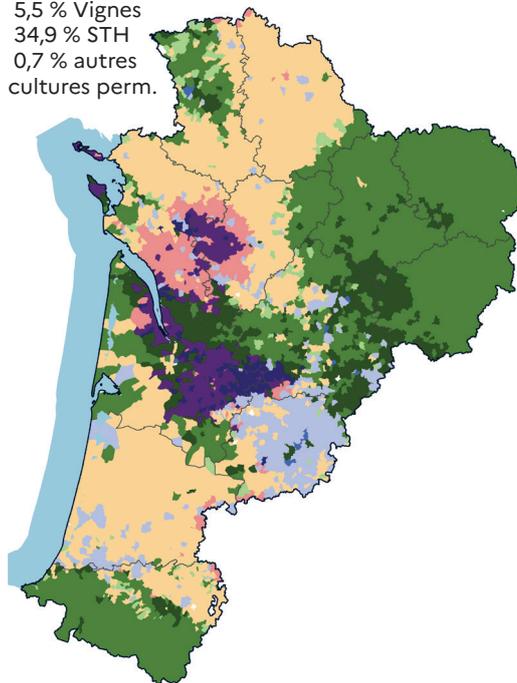
SAU régionale : 1970

55,2 % TL
6,1 % Vignes
38,0 % STH
0,7 % autres
cultures perm.



SAU régionale : 1988

58,8 % TL
5,5 % Vignes
34,9 % STH
0,7 % autres
cultures perm.

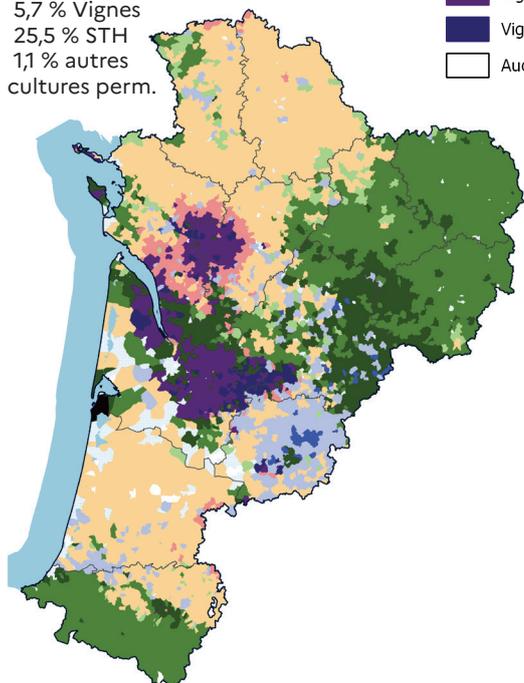


Utilisation agricole du sol dominante
de la commune



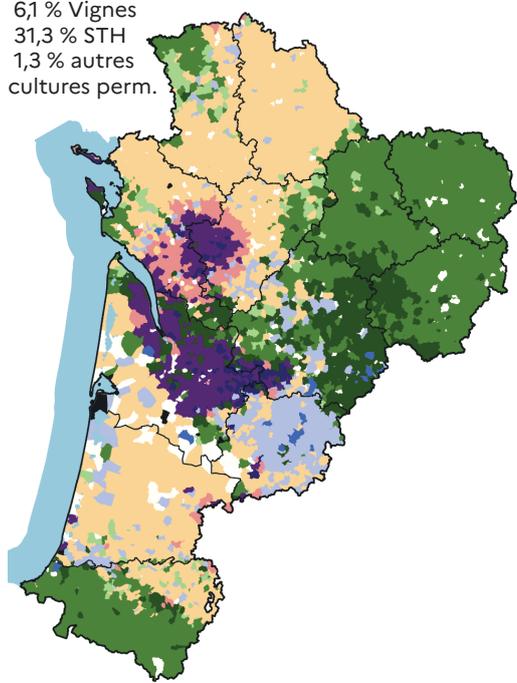
SAU régionale : 2010

67,7 % TL
5,7 % Vignes
25,5 % STH
1,1 % autres
cultures perm.



SAU régionale : 2020

61,3 % TL
6,1 % Vignes
31,3 % STH
1,3 % autres
cultures perm.



Note de lecture : Pour chaque commune, l'utilisation agricole dominante du sol (en 12 postes) a été déterminée en comparant la répartition de la SAU communale à celle de la région.

Exemple : si la répartition de la SAU communale 2020 est la suivante : terres labourables 68,3 % (> 61,3 %), STH 31,7 % (> 31,3 %), vigne 0 % (< 6,1 %) et autres cultures permanentes 0 % (< 1,3 %), elle sera classée en « Terres labourables et STH ».

Source : Agreste - recensements agricoles de 1970 à 2020

Regain de diversité dans les assolements au cours de la dernière décennie

La diversité des cultures d'une exploitation, qu'elle soit spatiale, caractérisée par l'assolement, ou temporelle, caractérisée par la rotation des cultures sur une même parcelle année après année, est un enjeu majeur de l'agroécologie.

L'étude s'appuyant sur les résultats des recensements agricoles, effectués tous les 10 ans environ avec une agrégation des données au siège de l'exploitation, ne permet pas d'analyser les rotations de cultures. Afin d'essayer de mesurer l'évolution de la diversité des assolements au cours des six derniers recensements, une

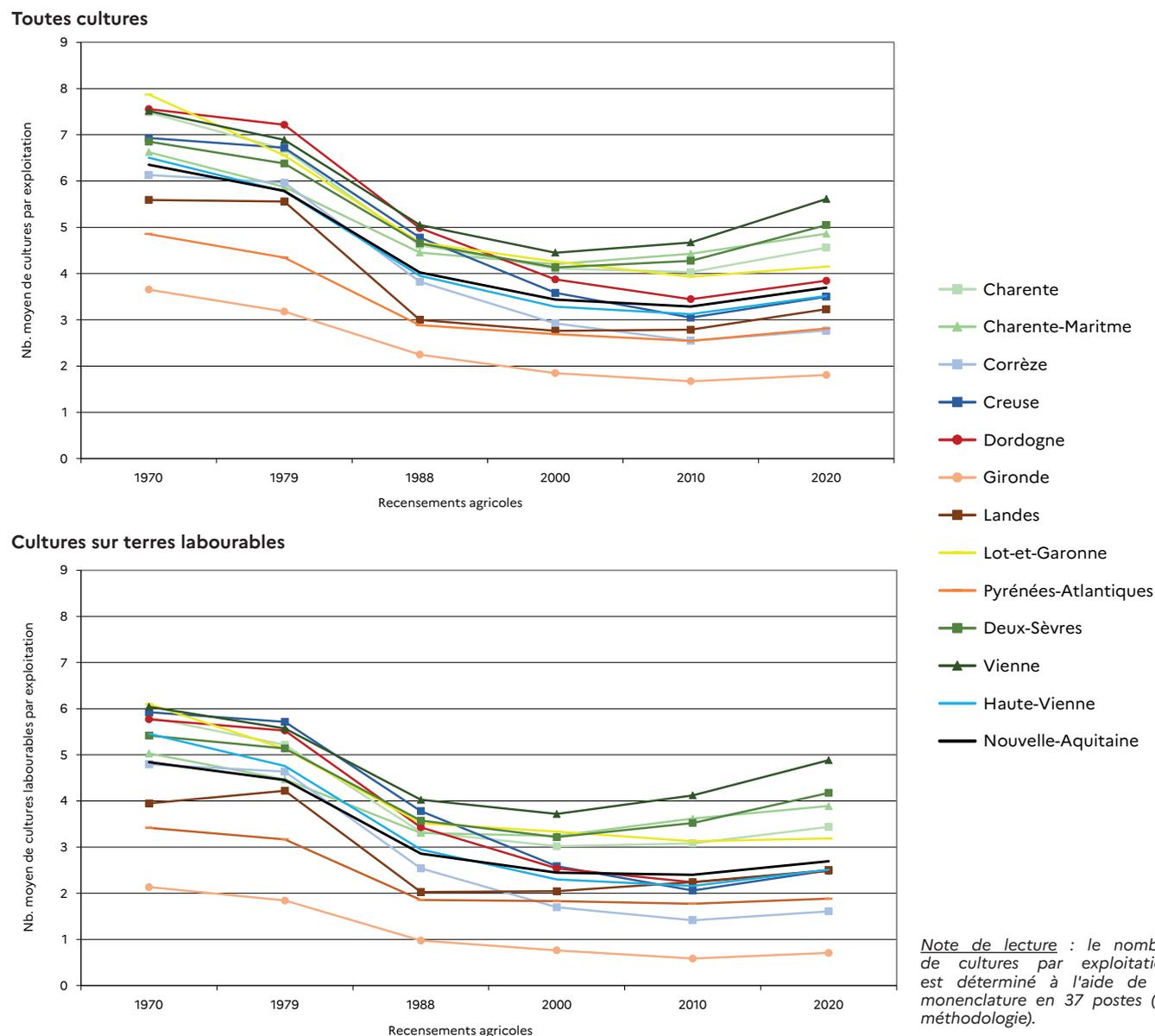
nomenclature harmonisée en 37 postes (cf. méthodologie) a été déterminée permettant de calculer un nombre de cultures par exploitation.

Entre 1970 et 2000 le nombre moyen de cultures n'a cessé de reculer pour tous les départements de la Nouvelle-Aquitaine (Figure 9). Cette perte de diversité s'est même accélérée entre 1979 et 1988. Entre 2000 et 2010 le phénomène ralentit et s'inverse pour certains départements. Le recensement agricole de 2020 montre un regain de diversité pour tous les départements de la Nouvelle-

Aquitaine.

Les départements de l'ex-région Limousin ainsi que la Dordogne et le Lot-et-Garonne sont ceux qui enregistrent les plus fortes baisses entre 1970 et 2020. A l'inverse, les départements du nord de la région, Deux-Sèvres, Vienne et les deux Charentes sont les plus épargnés. Enfin, pour les départements des Landes, de la Gironde et des Pyrénées-Atlantiques le recul est modéré mais ce sont des départements qui, dès 1970, affichaient déjà un nombre moyen de cultures faible.

Figure 9
Regain de diversité dans les assolements au cours de la dernière décennie
Nombre moyen de cultures par départements aux recensements



Source : Agreste - recensements agricoles de 1970 à 2020

Méthodologie

Cette publication s'appuie sur les résultats des recensements agricoles de 1970 à 2020.

Ces enquêtes, exhaustives, réalisées auprès de toutes les exploitations agricoles, permettent d'avoir une vision précise, complète et évolutive de l'agriculture.

Toutefois, en fonction de l'évolution des connaissances, des concepts, des pratiques agricoles ou des politiques publiques, les questionnements changent d'un recensement agricole à un autre.

De plus, les nomenclatures des cultures recensées évoluent aussi.

Aussi, afin de pouvoir comparer les assolements aux différents recensements, une nomenclature harmonisée en 3 niveaux a été construite

(1) Terres labourables : sont regroupées ici toutes les cultures qui sont implantées pour une courte période (annuelle ou pluriannuelle) en opposition aux cultures pérennes, vignes, surfaces toujours en herbe et autres cultures permanentes en place pour une durée indéterminée.

Nomenclature en 37 postes		Nomenclature agrégée en 17 postes	Nomenclature agrégée en 4 postes
N° poste	Libellé de la culture ou du groupe de cultures		
1	Blé tendre	Blé tendre et blé dur	Terres labourables (ou arables) ⁽¹⁾
2	Blé dur		
3	Maïs grain (y compris semences)	Maïs grain	
4	Orge (y compris escourgeon)	Autres céréales	
5	Avoine		
6	Seigle		
7	Autres céréales et mélanges		
8	Sorgho		
9	Riz		
10	Colza	Oléagineux (colza et tournesol)	
11	Tournesol		
12	Soja et autres oléagineux	Soja et autres oléagineux	
13	Lin textile	Cultures industrielles	
14	Autres plantes textiles		
15	Houblon		
16	Tabac		
17	Autres cult indus		
18	Plantes à parfums, aromatiques et médicinales		
19	Semences grainières (florales, légumières ou fourragères hors maïs)	Protéagineux et légumes secs	
20	Betteraves industrielles		
21	Pois protéagineux	Autres fourrages annuels	
22	Autres protéagineux et légumes secs		
23	Plantes sarclées fourragères	Autres fourrages annuels	
24	Autres fourrages annuels		
25	Maïs fourrage	Maïs fourrage	
26	Prairies artificielles	Prairies artificielles et temporaires	
27	Prairies temporaires		
28	Jachères	Jachères	
29	Pommes de terre	Légumes (y compris pommes de terre) et horticulture	
30	Légumes plein champ		
31	Marâchage		
32	Fleurs et plantes ornementales		
33	Vignes	Vignes	Vignes
34	Vergers	Vergers	Autres cultures permanentes
35	Petits fruits	Petits fruits	
36	Autres cultures permanentes	Autres cultures permanentes	
37	Surface toujours en herbe	Surface toujours en herbe	STH

Pour en savoir plus : (cliquer sur le texte pour accéder à la publication)

- Occupation des sols agricoles en Nouvelle-Aquitaine : Agreste Analyses&Résultats Nouvelle-Aquitaine n° 46 - septembre 2017
- Les prairies néo-aquitaines exploitées en majorité pour le pâturage : Agreste Études Nouvelle-Aquitaine n° 32 - avril 2022
- Filière arboriculture fruitière : Agreste Fiches filières Nouvelle-Aquitaine - juillet 2019
- La filière céréales et oléoprotéagineux : Agreste Études Fiches filières Nouvelle-Aquitaine n° 11 - août 2020

<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>
<https://agreste.agriculture.gouv.fr>



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
 Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
 Le Pastel 22 rue des Pénitents Blancs CS 13916 87039 LIMOGES CEDEX1
 Tel : 05 56 00 42 00
 Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directrice régionale : Virginie ALAIVOINE
 Directeur de publication : Pierre ETCHESAHAR
 Rédacteur en chef : Boris SIMON
 Rédacteurs : Emmanuel MARTIN
 Composition : Sriset
 Dépôt légal : À parution ISSN : 2644-9668 © Agreste 2024